

Strasbourg, 25 Juillet 2025

T-PVS/Inf(2025)26f

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

MANDAT

DU GROUPE D'EXPERTS SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX

Document préparé par le Secrétariat
Extrait du document T-PVS(97)63

Passer en revue les problèmes actuels de sauvegarde des oiseaux en Europe, et proposer des actions adaptées.

Fournir des orientations au Comité permanent et au Bureau en matière de conservation des oiseaux, recevoir des documents et des questions écrites et répondre en conséquence.

Assurer, en particulier, le suivi de l'application des plans d'action sur les oiseaux, conjointement avec le Comité ORNIS de l'Union européenne, notamment ceux visés par la Recommandation n° 48 (1996) du Comité permanent ; réunir et examiner les rapports biennaux sur leur mise en œuvre ; informer le Comité des progrès réalisés et lui signaler les domaines dans lesquels une intervention urgente s'impose. Le groupe peut examiner les conclusions des initiatives de suivi visant à déterminer le statut des oiseaux mondialement menacés, suggérer des espèces nécessitant des plans d'action, et proposer de nouvelles activités de suivi. Le groupe peut conseiller le Comité permanent quant à des propositions d'amendements aux Annexes et des études spécifiques à intégrer à son programme d'activités, et soumettre des projets de recommandation. De plus, le groupe peut collaborer avec le Comité ORNIS, le Secrétariat de la Convention de Bonn et de ses accords et d'autres groupes d'experts travaillant sur les espèces menacées (en s'associant avec eux au sein des instruments du Domaine d'action n° 11 de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère), diffuser des informations sur les oiseaux menacés et proposer d'autres mesures et activités susceptibles de contribuer à la sauvegarde des oiseaux menacés.

Le Secrétariat sera aidé par BirdLife International (à ses propres frais) pour faire la liaison et assurer les actions de suivi entre les réunions du groupe.